

Déclaration des élu.e.s du SNES-FSU et du SNESUP-FSU CAPA d'avancement d'échelon du 13 février 2018

Nous remercions tout d'abord Monsieur le recteur de bien avoir voulu informer l'ensemble des agents publics de l'Académie de l'impact négatif sur leur rémunération nette d'un certain nombre de mesures prises par ce gouvernement : compensation imparfaite de la hausse de la CSG, délai de carence depuis le 1^{er} janvier 2018, hausse des cotisations retraite. On aurait pu y ajouter, s'agissant de ceux et celles dont on ne peut se désintéresser, tant que la Fonction Publique de l'État sera ce qu'elle est encore heureusement, car recevant un revenu de l'État en rapport avec la dignité de leurs fonctions passées, la hausse, non compensée pour les agents retraités, de la même CSG. On aurait pu conclure en rappelant le report des quelques mesures positives devant encore intervenir pour les carrières des actifs et issues du PPCR, en violation des engagements pris par le précédent gouvernement.

C'est déjà pour exiger une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies jusqu'à maintenant et l'augmentation du pouvoir d'achat qu'une intersyndicale large de la Fonction Publique, comprenant les organisations syndicales CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires appelle donc à une journée d'action, de grève et de manifestations le 22 mars prochain. Mais c'est également, face aux dernières annonces très inquiétantes de ce gouvernement, pour préserver la qualité même du service public, dans ses missions et son niveau d'emploi nécessaire, promouvoir l'égalité professionnelle réelle, abroger des mesures vexatoires comme le jour de carence, ou encore défendre et pérenniser le système de retraite par répartition et les régimes particuliers.

Le SNES et sa fédération FSU prendront toute leur place dans une mobilisation qu'ils ont très tôt appelée de leurs vœux.

On ne rappellera jamais assez que les professeurs du second degré sont ici parmi les plus mal payés d'Europe, et les mesures, certes insuffisantes, déclinées dans notre profession, suite au PPCR, représentent un premier pas que notre organisation syndicale a évalué favorablement. Le raccourcissement de la durée de carrière dans la classe normale, par un passage des échelons, mécanique et plus rapide en moyenne que précédemment, nous rapproche d'une déconnexion entre niveau de rémunération et évaluation (que nous continuons à revendiquer pour toute la carrière), même si les modifications statutaires ont maintenu les deux moments qui vont nous occuper aujourd'hui.

Nous avons apprécié positivement qu'au niveau local on tienne compte de nos propositions d'ajustement, en fonction de la réalité de la notation par échelon dans l'académie, du seul recours à la grille Laforêt, pour assurer une meilleure harmonisation des notations pédagogiques, afin que l'absence de dispositions transitoires dans les modifications statutaires applicables ne se traduise pas, en cette première année, par des discriminations liées aux dernières dates d'inspection parfois très lointaines de certains de nos collègues.

On observe des disparités importantes de taux de promotion entre disciplines et entre collèges et lycée qui montrent bien l'inéquité de la notation pédagogique. On peut espérer que c'est la dernière fois et que le nouveau mode d'évaluation permettra de gommer ces disparités.

Cependant, nous resterons vigilants pour que les travers que nous voyons poindre, ici ou là, dans la passation des premiers rendez-vous de carrière, n'aboutissent pas, tant en la matière qu'en celle de l'accès à la hors classe, à la substitution d'un nouveau système méritocratique tout aussi discriminatoire à l'ancienne hiérarchisation artificielle des collègues, aux discriminations causées par les retards d'inspection, entre disciplines, entre les femmes et les hommes, entre lycées et collèges, ou selon les fonctions exercées (TZR). Les modalités d'établissement de l'appréciation professionnelle, incluant celles de sa contestation possible par les intéressé.e.s, semblent mieux objectivées. Mais, elles restent susceptibles de fonder une prime néo-managériale au seul investissement, et sur-investissement, dans des tâches périphériques, dont nombre restent dictées par un pédagogisme institutionnalisé, reconduit et aggravé de réforme en réforme, tendant à toujours moins d'Ecole, et couvrant, au prétexte de l'autonomie, une ségrégation socio-culturelle des publics scolaires qui aujourd'hui va s'étendre au-delà du baccalauréat lui-même.

Les appréciations portées sur la valeur professionnelle des personnels, pour l'accès prochain, très restreint, à la classe exceptionnelle, nous en donnent déjà quelques exemples significatifs...

On reste là bien loin encore d'une évaluation bienveillante et formatrice du cœur des métiers enseignants et éducatifs du service public d'éducation, dans le seul objectif partagé de la qualité et de l'intelligibilité de ce dernier pour les parcours et surtout la réussite possible de tous nos élèves. Cette évaluation devrait privilégier, en ce qui concerne les membres de nos professions de catégorie A, les conceptions et méthodes de transmission des savoirs et apprentissages mises en œuvre par nos collègues, qui doivent continuer à être établies librement, collectivement comme individuellement, d'abord et avant tout dans le respect du cadre d'instructions nationales.

C'est ce même objectif de qualité et d'intelligibilité maintenu et amélioré du service public d'éducation, permettant la réussite de tous nos élèves, et pas seulement de ceux issus des classes sociales maîtrisant ses implicites, les dérives élitistes et logiques de concurrence aujourd'hui en œuvre en son sein, les embûches des parcours proposés au grand nombre, qui justifient notre plein et entier soutien aux étudiants et enseignants du supérieur. Ceux-ci combattent en effet le plan Vidal, pendant de la catastrophe prévisible de Parcoursup pour nos lycéens de terminale, de la casse du baccalauréat annoncée, et de la réforme du lycée projetée suite au rapport Mathiot.

Les élu.e.s du SNES-FSU et du SNESUP-FSU